



Le Lien des puiséens et puiséennes

Journal communal
Septembre 2020 Numéro 1

L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Puiséennes et Puiséens,

Merci pour votre participation et la confiance que vous avez exprimées envers la nouvelle équipe municipale lors des dernières élections.

Ce journal, c'est la preuve de notre volonté d'amélioration de notre communication. N'hésitez pas à faire part de vos remarques sur le contenu et la présentation à la Mairie.

Le nouveau conseil municipal, après deux mois d'attente, s'est mis en place lors de la séance du 25 mai. Trois adjoints ont été nommés avec des fonctions bien précises qu'ils exercent au sein de commissions où ils sont accompagnés par des conseillers dans leurs réflexions, suggestions et choix : Joël VANDAMME à l'aménagement et l'urbanisme, Fabienne HELVIG à la vie du village, Christine FAUTRAIT à la communication.

Toutes ces commissions sont déjà au travail pour apporter des dossiers qui seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, dans sa deuxième séance, a adopté le budget primitif 2020 caractérisé par la prudence financière correspondant à cette période difficile de crise sanitaire que nous vivons, avec une sortie pas encore déterminée et des conséquences difficilement mesurables. Cette pause dans notre budget nous laisse le temps de bien hiérarchiser, étudier et ajuster nos financements afin que nos prochains investissements soient encore plus adaptés à nos besoins et durables pour notre village.

Dans notre agglomération, le nouveau conseil est totalement installé depuis le 8 septembre, avec un nouveau président Monsieur Jean-Paul JEANDON, après trois mandats de Monsieur Dominique LEFEBVRE. Une nouvelle gouvernance plus participative se met en place avec un fonctionnement différent, mais mon rôle de conseiller reste le même dans la gestion du présent et de l'avenir de notre agglomération, et en tant que représentant de la Commune pour défendre nos intérêts Puiséens.

Le premier septembre, c'était la rentrée pour les enfants à l'école du Vieux Noyer. Rentrée presque normale si ce n'est quelques précautions pour éviter de nouveau un confinement total que nous avons connu et qui a éprouvé enfants, parents, personnes âgées et entreprises.

Pour éviter cette propagation du virus, nous nous sommes aussi repliés dans nos familles et notre vie villageoise s'est rétrécie, plus de brocante, de fêtes... Ce moment désagréable, que nous vivons, aura une fin, il faudra alors retisser les liens qui font de PUISEUX une communauté vie. L'entretien de notre communauté dépend de vous tous, habitants, du temps que vous pouvez mettre à la disposition de tous, dans les associations et plus particulièrement le Comité des Fêtes qui œuvrent à l'animation de notre village. Je vous demande de vous investir un peu pour que notre village ne soit pas réduit à une simple juxtaposition de logements habités par de simples consommateurs de services.

Prenez un peu de temps, engagez-vous dès maintenant dans ces associations avec le concours des quinze membres du Conseil Municipal afin de faire revivre très bientôt notre communauté villageoise.

Bonne lecture à tous de notre petit journal.



2e rang gche à dte: Jamal GOUACHI, Christian MILLET, Bernard DECOSTER, Dany METRO, Thierry THOMASSIN, Louis THOMASSIN, Joël VANDAMME

1er rang gche à dte: Mélinda MESMIN, Christelle GARCERA, Graziella LEDOUX, Fabienne HELVIG, Christine FAUTRAIT, Erwan NICOT

absents: Marc SCHLUMBERGER, Virginie MOLINA

RAPPELS

ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS SUR LA COMMUNE

Le Maire de la commune de PUISEUX-PONTOISE

VU la Loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 1980 portant Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant que les voies et espaces publics doivent être entretenus pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène ;

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation ;

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général :

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. (art.2.1)

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

(art. 2.3)

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA PRESENCE DES CONTENEURS, SACS ET ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE

La présence des conteneurs, sacs et encombrants sur le domaine public est acceptée à partir de 20H00 la veille du jour de collecte jusqu'au lendemain 20H00. (art.1)

LES ENCOMBRANTS

La collecte se fait sur RDV au 01.34.41.90.00 ou par Mail : encombrants.cacp@veolia.com

LES DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des **déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal.

Et pour cause, les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes : **dégradations du cadre de vie ; souillures des espaces publics ; prolifération des microbes et risques de chute.**



Informations pratiques

La CAF du Val d'Oise déménage

Pour écrire : TSA 56921

95018 CERGY-PONTOISE CEDEX

Pour se rencontrer :

13 boulevard de l'Oise CERGY



Collecte des déchets sur Puiseux-Pontoise :

Les déchets doivent être présentés la veille du jour de la collecte prévue entre 6h et 13h y compris les jours fériés.

Encombrants sur RDV formulaire en ligne sur cerypontoise.fr ou au 01.34.41.90.00/ tapez 1



Lundi



Mercredi



Jeudi

SALLE François LEMONNIER

(1^{er} maire de Puiseux)

LOCATION

Nous vous informons que la nouvelle salle polyvalente n'est plus proposée à la location jusqu'à nouvel ordre, pour les raisons sanitaires que vous connaissez.

Découverte des quartiers de Puiseux




La Charmerie



ETAT CIVIL

Ils sont arrivés

Côme DELORME
Emmy HOFFERLIN
Nate DA SILVA
Maëlaan TRINEL
Ilyan ABIDI
Louey AZZOUZ
Matilde RAMOS MOREIRA
Ethan TASNIER
Mohamed HACHI
Ousmane CISSE

Ils se sont dit « OUI » le 04/07/20

Ikram DASTAN et Cancel DURMUS
Sylvain DRUEZ et Léa MERCIER

Ils nous ont quittés

Selvaradjou SARON 05/02/20
Jeanne LE BRIS née MAISSE 17/04/20
Jean-Claude BADA 27/04/20
Thi Ngoc Oanh TAN 27/06/20
Marc FLORENTIN 03/09/20

Bientôt le site internet
sera mis à jour... à
suivre.

puseux-pontoise.fr

AGENDA

4 octobre: Après-midi Puseux propre

12 décembre : Noël des enfants de Puseux

15 décembre : Noël des anciens

? décembre: chocolat/ vin chaud par le
comité des fêtes

? janvier 2021 : vœux du maire et galette des
rois

Célébrations religieuses

**Tous les mercredis (hors vacances
scolaires)**

église Sts Pierre et Paul: 18H15 Chapelet et
19H00 Messe

1er nov : fête de la Toussaint messe à 10H30

25 décembre: fête de Noël messe à
10H30

**Journée
PUSEUX
PROPRE**

**Dimanche 4 octobre 2020
de 14h à 16h**
Rendez-vous devant la mairie

PORTER UN MASQUE OBLIGATOIRE
Notre sortie se fera masquée

**PUISEUX
PONTOISE**

Merci de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie votre bulletin de participation ou par mail : mairie.puseux-pontoise.95@wanadoo.fr
avant le dimanche 27 septembre.

Je souhaite participer à la Journée Puseux Propre, nous serons participants.
Nombre d'adulte(s) : Nombre d'enfant(s) :
Nom(s) du ou des participant(s) :

MAIRIE

12 Grande Rue
95650 Puseux-Pontoise
Tél. 01 34 46 10 82
mairie.puseux-pontoise.95@wanadoo.fr

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :

9 H – 12 H MERCREDI et SAMEDI

14 H – 18 H MARDI et VENDREDI